

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur le sang et les produits sanguins;¹

Rappelant la résolution WHA28.72 sur le sang et produits sanguins;

Reconnaissant la pénurie de personnel technique, de fournitures et de matériel dont souffrent un certain nombre de pays dans le domaine de la transfusion sanguine;

Conscient de l'accroissement de la demande de sang et de produits sanguins dans la Région, y compris la collecte de plasma humain par plasmaphérèse;

Préoccupé de ce que le sang et les produits sanguins puissent présenter un risque de transmission de certaines maladies;

Notant qu'une attention plus soutenue devra être accordée par les Etats Membres à l'application des principes et règles définis par le Code d'éthique pour le don et la transfusion du sang;²

¹Document WPR/RC37/13 Rev. 1.

²Document EB71/INF.DOC./1, Annexe 1.

Attirant l'attention des Etats Membres sur les recommandations de la réunion organisée par l'OMS sur la sécurité du sang et des produits sanguins à Genève à 1986;¹

Reconnaissant avec satisfaction les progrès réalisés quant à la mise en oeuvre des résolutions WPR/RC35.R14 sur l'hépatite et WPR/RC36.R2 sur le syndrome d'immunodéficite acquis;

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres:

1) de faire tous les efforts possibles pour développer et améliorer leurs services de transfusion sanguine à tous les niveaux, sous la responsabilité des autorités gouvernementales;

2) de prendre des mesures pour protéger la santé des donneurs et des receveurs de sang par des méthodes appropriées;

3) d'intensifier leurs efforts pour améliorer les pratiques de préparation du sang et de produits sanguins en faisant référence en particulier aux directives pour la collecte, le traitement et le contrôle de la qualité du sang et des produits sanguins humains formulées par le Comité OMS d'experts de la standardisation biologique en 1978 dans une annexe à son rapport;²

4) d'observer les principes éthiques régissant le don et la transfusion du sang;

2. PRIE le Directeur régional d'apporter un appui technique aux Etats Membres dans les efforts qu'ils font d'améliorer les services nationaux de transfusion sanguine, en insistant:

- sur l'introduction d'examen des donneurs de sang et de contrôles du sang prélevé;
- sur l'instauration de programmes d'assurance de la qualité pour la transfusion sanguine et les produits sanguins dans la Région.

¹Relevé épidémiologique hebdomadaire, 61(18): 139-140 (1986).

NOTE: Pour le texte complet des documents portés sous références 2 (page 34) et 1 (page 35), voir Partie II, procès verbal de la neuvième séance, Annexes 1 et 2, pages 201-205.

²OMS Série de Rapports techniques, No. 626, 1978, Annexe 1.